

AFFAIRE N° 11 - Transfert à la S.I.D.R. du droit de préemption  
de la Commune dans la Zone D'Aménagement Différé de la  
Providence

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

La S.I.D.R. a pu bénéficier d'un financement avantageux pour entreprendre l'acquisition systématique des terrains de la cour Papaye en vue de la résorption du bidonville existant et de l'aménagement d'un centre de quartier dont l'étude est actuellement en cours dans le cadre du "Plan de Référence".

Il paraît donc judicieux de transférer à cette Société le droit de préemption dont bénéficie actuellement la Commune dans ce secteur au titre de la Zone d'Aménagement Différé de la Providence.

Je vous demande votre avis sur cette proposition.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

\*

\*

\*